GazMétro
1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3
tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Vincent Regnault, Avocat
Conseiller juridique principal
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 14 juin 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria - bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'Intragaz, société en commandite, de fixer les tarifs d'emmagasinage pour les sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien à compter du 1er mai 2011

Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz
Notre dossier : 312-00437
Dossiers Régie : R-3753-2011 et R-3754-2011

Chère consœur,

Nous faisons suite à votre correspondance datée du 9 juin dernier relativement à la planification des audiences dans le cadre des présents dossiers.

Lors des audiences, Gaz Métro fera entendre un panel qui traitera des avantages dont bénéficie sa clientèle avec les sites d'Intragaz de même que des divers scénarios de coûts évités. Ce panel témoignera après celui d'Intragaz. Messieurs Frédéric Morel, Directeur – approvisionnements gaziers, ainsi que Madame Marie-Stella Downs, conseillère senior – planification long terme, composeront ce panel. Leur présentation durera environ 10 minutes.

En ce qui a trait aux contre-interrogatoires des témoins des intervenants, nous réservons nos droits à cet égard en fonction de la preuve qui sera faite à l'audience. À l'heure actuelle, nous proposons à la Régie de nous réserver une période de dix minutes par intervenant.

Bien qu'il soit difficile de prévoir de façon précise le temps nécessaire pour présenter notre argumentation, les sujets traités nous laissent croire qu'une durée de 30 minutes serait réaliste. Quelle que soit la date à laquelle se terminera la présentation de l'ensemble de la preuve, Gaz Métro suggère que l'argumentation finale ait lieu le 27 juin et ce, même si la preuve devait se terminer avant le 23 juin.

En terminant, vous trouverez ci-joint la pièce Gaz Métro-4, Document 1, constitué des *curriculum vitae* des témoins à l'emploi de Gaz Métro.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Vincent Regnault

VR/mb

p.j.